

LE COFFRET GAGNANT DE DAMART

Les fêtes de fin d'année approchent et vous découvrez dans votre boîte aux lettres un pli publicitaire de **DAMART**.

L'accroche vous attire nécessairement : « Madame DUSSY, vous avez gagné un coffret gourmand. » La photo qui illustre cette promesse présente un ensemble de cinquante spécialités gastronomiques représentant une valeur de 944,90 €.

Si vous regardez avec attention cette présentation publicitaire, vous pourrez remarquer quelques restrictions qui vont atténuer votre joie :

- La participation à ce tirage au sort comporte une obligation d'achat. Dans le passé **DAMART** organisait des opérations cadeaux similaires, mais sans obligation d'achat (seuls des frais de port étaient exigés) ;
- Le document publicitaire comporte les mentions bien lisibles « gratuit », « 994,90 € », « 50 spécialités », mais, curieusement, la formulation « plus beau coffret gourmand » a un visuel moins accentué et s'avère donc moins lisible ;
- En fait un seul lot de 50 spécialités est prévu. Un deuxième lot de 16 spécialités (valeur : 290,60 €) et un troisième de 8 spécialités (valeur : 135 €) sont également listés. Tous les autres participants seront gagnants d'un lot de 4 spécialités d'une valeur de 12,40 €.
- La valeur des lots est, bien évidemment, gonflée (le prix de vente indicatif a été librement fixé). La dépense est bien moindre pour **DAMART** (prix d'achat au fournisseur hors taxes) ;

DAMART voulait vous faire une bonne surprise pour Noël : c'est plutôt raté.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)